

SERVICE RESTAURATION SCOLAIRE

MAIRIE DE RAMONVILLE

Rue des Rouges Gorges

31520 RAMONVILLE ST AGNE

Tél. : 05.61.73.06.18

restauration@mairie-ramonville.fr

INSCRIPTION RESTAURANT SCOLAIRE 2023/2024

Bonjour,

La restauration municipale travaille à la gestion des effectifs pour la rentrée 2023/2024, nous demandons aux parents de préciser les jours de consommation de leur enfant au restaurant scolaire.

Nous vous rappelons que les commandes, les modifications de jours de présence et les annulations de repas doivent être signalées au pôle restauration *au moins 8 jours à l'avance*, excepté en cas de maladie. Ceci permet au service d'ajuster au mieux les commandes et la production des repas ainsi que l'organisation du travail. Merci de votre compréhension.

Le règlement intérieur et les tarifs sont disponibles sur internet et au pôle restauration.

Afin de bénéficier d'un tarif correspondant à votre situation financière, vous pouvez nous fournir à la rentrée de septembre, votre avis d'impôt 2023 sur les revenus 2022. Si vous ne le donnez pas, le tarif maximum vous sera facturé

Afin de faciliter vos démarches, la mairie a mis à votre disposition un Portail Familles accessible à partir du site Internet de la mairie (www.mairie-ramonville.fr). Il vous permettra :

- de régler vos factures en ligne 24 h/24
- de commander ou décommander des repas
- d'accéder à la rubrique Actualités pour vous tenir informés sur les activités proposées aux enfants par la commune.

NOM DE L'ENFANT :

PRENOM :

ECOLE : CLASSE :

Désirez-vous faire une demande de repas particulier ? sans porc

sans viande

En cas d'allergie alimentaire (PAI), merci de contacter directement le directeur de l'école pour la formalisation du protocole.

Cochez les jours de présence au Restaurant :

Lundi

Mardi

Jeudi

Vendredi

Dès le 1^o jour d'école :ou à partir du :

Pour les repas du mercredi : inscription directement au centre de loisirs : 07 85 95 46 10 ou alsh.ramonville@sicoval.fr

A retourner directement au service restauration.